



# Thervay



## Compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

**PRESENTS** : BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline PHILIPPON Franck.

**ABSENT(S) EXCUSE(S)** : CRETIN Christian.

**Secrétaire de séance** : GELEY Jean-Luc.

M. le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour :

- Adhésion à Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia).

Ajout accepté à l'unanimité

Le compte-rendu de la séance du 02 février 2024 est approuvé.

### Règlements / encaissement effectués depuis le 02/02/2024 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

#### Dépenses

<b>TRAVAUX OU FOURNITURES</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT</b>
Abattage / débardage (montant HT)	MULLER Hervé	7540.00 €
Remplacement vitre salle des fêtes	HENRIET Sébastien	619.37 €
Maçonnerie Services Techniques	ROGER Pascal	20.833,00 €

#### Recettes

<b>Nature de la recette</b>	<b>Partie versante</b>	<b>Montant</b>
Remboursement vitre salle des fêtes	PONCELIN Bertrand	619.37 €
Acompte/ subvention services techniques	Conseil départemental	9.462,00 €

### Adhésion à l'ARNia

Dans le cadre des obligations faites aux communes, la dématérialisation des procédures de certains marchés impliquent l'accès à une plateforme dédiée. M. le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plateforme de services numériques fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion à l'ARNIA à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 et désigne M. Stéphane ECARNOT comme représentant (suppléant M. Alain CHAMPONNOIS).

## **Contribution 2024 au titre des dépenses du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Espace Rural du canton de Montmirey-Le-Château**

M Le Maire donne lecture des modalités de financement des dépenses de fonctionnement incombant à la commune pour l'année 2024 au titre des dépenses du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Espace Rural et invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'assurer le financement de la participation globale incombant à la commune par une somme de 3.852,51 € directement financée à l'aide de ressources générales non fiscales. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

### **Attribution de subventions communales**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide – à l'unanimité- d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Sportive de Moissei : 30 € par licencié soit 120 €
- l'Association de Gymnastique de Pesmes : 30 € par licencié soit 90 €

Dans le même temps, le conseil municipal a décidé de ne pas donner de suite favorable aux demandes de subventions déposées par :

- Ecole de musique associative Jura Nord
- Serre vivante

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

M. le Maire expose au conseil municipal les résultats du compte de gestion de l'exercice 2023 tels qu'ils ont été arrêtés par le Service de Gestion Comptable de DOLE et qui laissent apparaître un excédent d'investissement de 86.785,74 € et un excédent de fonctionnement de 518.315,59 € soit un excédent global de 605.101,33 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal - à l'unanimité – décide d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2023.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2023 sont présentés au conseil municipal et laissent apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 518.315,59 €
- un excédent d'investissement de 86.785,74 €
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de 120.000,00 €

M le Maire quitte la salle de réunion et M. Alain CHAMPONNOISI, Adjoint, reprend la présidence de séance et demande au conseil municipal de se prononcer sur les chiffres du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal - à l'unanimité – décide d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023.

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats comme suit :

- Affectation en investissement – c/1068 : 33.214,26 euros
- Affectation en fonctionnement -c/002 : 485.101,33 euros

### **VOTE DES TAUX DES TAXES POUR 2024**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 13.10 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.82 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22.97 %

## REFECTION DES TOITURES DE L'ÉGLISE ET DE LA CURE : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT

Le Maire expose que la Commune a la possibilité d'étaler sur plusieurs exercices les dépenses liées aux travaux de réfection des toitures de l'église et la cure dont le préprojet est chiffré à 750.000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré – **à l'unanimité** - décide d'accepter l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) pour un montant de 750.000 euros sur 3 ans selon les crédits de paiement définis comme suit :

	Imputation budgétaire	Objet	CP 2024	CP 2025
Mission maîtrise d'Œuvre	2031	Mission maîtrise d'Œuvre	50 000 €	
		Crédits de paiement	50 000 €	- €

Travaux	21318			650 000 €
		Crédits de paiement	- €	650 000 €

TOTAL crédits de paiement	50 000 €	650 000 €
---------------------------	----------	-----------

## AMENAGEMENT DE LA PLACE DES CYGNES : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT

Le Maire expose que la Commune a la possibilité d'étaler sur plusieurs exercices les dépenses liées à l'aménagement de la Place des Cygnes dont le préprojet est chiffré à 200.000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré – **à l'unanimité** - décide d'accepter l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) pour un montant de 200.000 euros sur 2 ans selon les crédits de paiement définis comme suit :

	Imputation budgétaire	Objet	CP 2024	CP 2025
Mission maîtrise d'Œuvre	2031	Mission maîtrise d'Œuvre	50 000 €	
		Crédits de paiement	50 000 €	- €

Travaux	2151	Aménagement de la place		150 000 €
		Crédits de paiement	- €	150 000 €

TOTAL crédits de paiement	50 000 €	150 000 €
---------------------------	----------	-----------

## VOTE DU BUDGET 2024

M. le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2024 qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	658.841,33 €
Recettes de fonctionnement	818.751,33 €
Dépenses d'investissement	514.161,33 €
Recettes d'investissement	514.161,33 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – **par 7 voix pour et 1 voix contre** - décide d'approuver le budget primitif 2024 tel que présenté

## **QUESTIONS DIVERSES**

Avancement des travaux du bâtiment des services techniques : les travaux de maçonnerie sont terminés. La pose des huisseries se fera dans la foulée.

Plan Communal de Sauvegarde : il s'agit d'un document qui planifie les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Tenue du bureau des vote des élections européennes du 9 juin 2024 : proposition de créneaux horaires selon la disponibilité de chacun.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 24 mai 2024.  
La séance est levée à 22 h 40.